



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de FAUGUEROLLES, dûment convoqué le 18 mai 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Maryline de PARSCAU, Maire de la commune.

Etaient présents : Mme Sandrine ALTIERI, Mme Cécile BEYNEX, M. David BIBENS, Mme Nathalie BIBENS, M. Alexandre CONTE, M. Emmanuel COTTON, M. Jean-Christophe DABEY, Mme Maryline DE PARSCAU, Mme Roxane GILLES, M. Emmanuel MORIZET, Mme Véronique REYNIER, Mme Béatrice VERDIER

Etaient excusés : Mme Sylvie CHARREAU et M. Eric JEAN-JUSTIN

Etait absent : /

Pouvoir : /

Secrétaire de séance : Mme Véronique REYNIER

Aucune remarque sur le précédent compte-rendu.

DCM 013/2022
Nouvelle dénomination de voie

Madame le Maire propose de modifier le nom de la voie « **Impasse de la Goutère** » par « **Chemin de Lagravisse** ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE le changement de nomination de voie « **Chemin de Lagravisse** ».

DCM 014/2022
Vente bâtiment communal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
- **DECIDE** à l'unanimité de mettre en vente le bâtiment ainsi que la parcelle n° AC 102 sur laquelle il se situe.
- **FIXE** le prix de vente du bâtiment et de la parcelle n° AC 102 à 3 500€
- **PREVOIT**, de vendre un pourcentage de la parcelle n° AC 101 sous des conditions à définir ultérieurement.

DCM 015/2022
Devis TE47 : Rénovation éclairage LED

Le Conseil Municipal, Oui l'exposé de Madame le Maire, Après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** la rénovation de l'éclairage public sur les deux zones précédemment citées.
- **DECIDE :**
 - de solliciter la société TE 47 pour lesdits travaux, conformément à la convention mise en place.
 - d'échelonner sur 5 exercices budgétaires la participation de la commune pour les travaux dans le Bourg de 18 502,75€ soit 3 700,55€ par an sur 5 ans,
 - ainsi que les travaux sur la D813/D6 dont la participation de la commune s'élève à 8 122,14€ soit 1 624,43€ par an sur 5 ans.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

VOTES POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

DCM 016/2022

VGA – Renouvellement convention de mise à disposition d'un agent pour l'entretien de la micro crèche

Le conseil municipal,
Où l'exposé de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND** acte de la convention de la mise à disposition établi par le service petite enfance de Val de Garonne Agglomération en date du 01/01/2021.

DCM 017/2022

VGA – Mise à disposition d'un bâtiment communal pour les Ateliers Numériques

Le Conseil municipal,
Où l'exposé de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-**APPROUVE** la convention.

DCM 018/2022

VGA – Participation de la commune de Fauguerolles à la lutte contre l'habitat indigne dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) 2022-2024

Le Conseil municipal, à l'unanimité

Décide

- de participer activement à la lutte contre l'habitat indigne dans le cadre du Programme d'Intérêt Général (PIG) Val de Garonne-Guyenne-Gascogne 2022-2024 en mettant en place les actions suivantes :
- participer au repérage des situations d'habitat indigne,
- signaler les situations présumées d'habitat indigne auprès du service Habitat de Val de Garonne Agglomération,
- qualifier la situation d'habitat indigne (infraction au Règlement Sanitaire Départemental, locaux impropres, insalubrité...) et orienter les occupants vers les structures adéquates
- accompagner au traitement de la situation en jouant un rôle de médiateur et de facilitateur entre les différentes parties
- nommer un référent « habitat indigne » au sein du conseil municipal

Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération

DCM 019/2022

VGA – Désignation des élus aux commissions thématiques de Val de Garonne Agglomération

Le Conseil municipal,
où l'exposé de Monsieur le Maire,
et après en avoir délibéré,



DESIGNE pour siéger aux différentes commissions thématiques, les conseillers municipaux ci-après :

COMMISSIONS THEMATIQUES	ELUS TITULAIRES	ELUS SUPPLEANTS
Développement durable, transition écologique et environnement	Roxane GILLES	Véronique REYNIER
Attractivité, prospective et développement économique, touristique et agricole	Jean-Christophe DABEY	
Cohésion sociale, politique de la ville, jeunesse, projet culturel communautaire	Maryline DE PARSCAU	Roxane GILLES
Voirie et Cadre de vie	Emmanuel COTTON	Emmanuel MORIZET
Habitat (habitat indigne) et Aménagement de l'espace	Maryline DE PARSCAU	
Travaux, équipements communautaires et infrastructures sportives	Emmanuel MORIZET	Emmanuel COTTON
Enfance et Petite-Enfance	Sylvie CHARREAU	
Déplacement, mobilités et transports publics	Cécile BEYNEIX	
Finances évaluation des politiques publiques RH et numérique	Sandrine ALTIERI	Maryline DE PARSCAU

PRECISE que les élus suppléants sont désignés par le Conseil municipal pour ne siéger qu'à titre exceptionnel et en l'absence de l'élu titulaire.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires relatifs à cette délibération.

DCM 020/2022

Motion de soutien à la maison médicale de garde de Marmande au CHI de Marmande/Tonneins

Le conseil municipal de Fauguerolles demande à l'ARS de Nouvelle Aquitaine :

- l'officialisation, par dérogation, de la maison médicale de garde (MMG) en fonctionnement au Chicmt à Marmande avec la régulation du 15 depuis le 5 mars les week-end, jours fériés et ponts.

D'ores et déjà, l'amélioration des conditions d'accès et de travail aux urgences est réelle, ainsi que l'attractivité nouvelle pour recruter de nouveaux médecins urgentistes en poste.

- une solidarité et une coopération avec le CHU de Bordeaux avec de petits hôpitaux dont celui de Marmande pour une coopération renforcée avec le assistants médicaux partagés et

Internes... ;
une solidarité et une coopération avec l'ensemble des secteurs de nouvelle Aquitaine pour assurer les meilleures conditions d'accès à un médecin généraliste de la côte atlantique à l'intérieur des terres, comme par exemple une coopération jumelage solidaire avec des secteurs surdotés hors été, Arcachon, côte Basque...);

- un conventionnement adapté au territoire
- que notre association d'usagers soit représentée dans l'ensemble des lieux de décisions (conseil de surveillance et autres...).

Ces dispositions d'urgences doivent bien sûr s'accompagner de dispositions structurantes en termes d'augmentation du nombre d'étudiants en médecine et de formation d'infirmières. Continuons d'exiger de l'État les moyens humains et financiers indispensables pour l'hôpital et l'accès aux soins pour tous sur l'aire de santé du territoire marmandais jusqu'à la Réole.

**Ouïe l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal, à l'unanimité,**

APPROUVE la demande à l'ARS ci-dessus.

Questions diverses :

Planning permanence de la salle des fêtes : Mme GILLES assurera la permanence du 05/06. Mmes ALTIERI et BIBENS assureront les permanences du mois de juillet et M. COTTON et Mme GILLES celles du mois d'août. Le reste du planning a également été complété.

Planning permanence élections législatives : Les élus établissent les plannings pour les deux tours des 12 et 19 juin.

Subvention aux associations : l'association ADOT47 a envoyé un courrier de remerciement pour la subvention versée.

Borne électrique - TE47 : courrier reçu de TE47 pour la mise en place de bornes de recharge pour véhicules électriques sur la commune. Cela pourrait être intéressant dans le cadre du projet de réhabilitation de la friche commerciale.

Point sur le projet de réhabilitation de la friche commerciale : Une réunion a eu lieu le 28 avril dernier avec la présence du Département, de la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie), de la SEM47 et d'Initiative Garonne.

La CCI a proposé une étude de faisabilité pour l'implantation d'une boulangerie + un coiffeur ou un fleuriste. Le devis est d'environ 5000€. L'étude pour la boulangerie n'est finalement pas nécessaire. L'étude se portera uniquement sur le fleuriste. M. CONTE pense que ce serait mieux de passer par la CMA (Chambre des Métiers et de l'Artisanat).

Concerts au Château Arago : STACCATO le 8 juillet à 21h00 et Jazz & Garonne le 23 juillet. La buvette sera tenue par le comité des fêtes de Fauquierolles.

Opération façades : 20-25 personnes ont été présentes à la réunion publique du 12 avril dernier qui se tenait à la salle des fêtes. Un administré qui a 3 façades éligibles au projet est intéressé pour l'ensemble de ses façades.

Budget communal : une décision modificative est prévue pour le prochain Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la séance close. Les délibérations prises ce jour, portent les numéros DCM 013/2022 à DCM 020/2022.

Fin de séance à 22h20.